

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Le Garoussi Inc.	Numéro de permis 340000	Date d'inspection Le 09 septembre 2025	
Nom de l'établissement Le Garoussi		Numéro de téléphone (506) 858-0185	
Adresse 101 Gross Avenue Moncton NB E1C 7H3			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sophie Powers		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

### Commentaires généraux

La Mentor en assurance de la Qualité est sur les lieux pour effectuer la première inspection de surveillance depuis le déménagement.

Lors de l'inspection, les éléments suivants ont été vérifiés:

- L'orientation des enfants
- Si tous les effets personnels sont identifiés avec le nom de l'enfant
- Le ratio enfants-personnels

Lors de l'inspection, la MAQ observe un groupe d'enfants jouer librement à l'intérieur pendant qu'un autre groupe se trouve au gymnase. Par ailleurs, un troisième groupe participe à une activité de lecture dirigée par l'éducatrice.

original signé par  
Sophie Powers

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 09 septembre 2025

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Natalie Michaud

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 09 septembre 2025

\_\_\_\_\_  
Date